

L'an deux-mille-vingt-quatre, le onze décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le vingt-six novembre deux-mille-vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Bucy-Saint-Liphard, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Jean-Guy ROBLIN (suppléant de Saïd BALAH – Bricy), Muriel BATAILLE (Tournoisis), Dimitri GICAULT (suppléant de Élodie BEUCHERIE – Rouvray-Sainte-Croix), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Sylvain HODEAU (St-Péravy-la-Colombe), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Denis PELE (Saint-Péravy-la-Colombe), Denis REIG (Bucy-Saint-Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine),

Jean-Yves GUINARD (suppléant de Aurore CARO - Meung-sur-Loire),

Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Marie-Françoise QUERE (suppléante de Pascal FOULON – St-Ay), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Romuald GENTY (Mézières-lez-Cléry), Arnold NEUHAUS (Villermain), Yohan CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Epieds-en-Beauce).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL :

Mathieu NOEL (Bucy-Saint-Liphard), Véronique MERCIER (Gidy).

Les délégués suppléants de la CCTVL :

Christian ROUBALAY (Beauce-la-Romaine)

Ainsi que : Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce) ainsi que Sylvie CLERC, Christophe DEWAELE et Jean-Luc FOURNIER pour l'association ALBATRE.

Monsieur Frédéric Cuillerier et Denis Reig (Maire de Bucy-St-Liphard) accueillent les élus du comité syndical. Monsieur Michel Faugouin est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 1^{er} octobre 2024,
2. Comptabilité/budget : compte financier unique, dépense d'investissement avant le vote du budget (délibération n°24-28),
3. Biodiversité : « Plant'action 2025 » (délibération n°24-29) ; BiodiverCiné 2025-2026 (délibération n°24-30),
4. PCAET (Retour sur la consultation du public en cours), Watty à l'école,
5. Présentation par l'association ALBATRE (Association Loire-Beauce en Action pour la Transition, la Résilience et l'Environnement) de ses missions,
6. Ressources humaines : évolution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (délibération n°24-31),
7. Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2024

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Comptabilité/budget : compte financier unique, dépense d'investissement avant le vote du budget (délibération n°24-28)

Compte financier unique (CFU)

Monsieur le Président informe que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Monsieur le Président souligne que la comptabilité publique se rapproche progressivement de la comptabilité privée avec, à terme, un contrôle des comptes publics par un commissaire aux comptes. Monsieur le Président informe que, en 2025, le PETR Pays Loire Beauce passera au CFU.

Dépense d'investissement avant le vote du budget

Le Président propose de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2024 et ce avant le vote du budget 2025, selon les éléments suivants :

Chapitres	BP 2024	25%
20. Immobilisations incorporelles	39 459,14 €	9 864,79 €
21. Immobilisations corporelles	5 000,00 €	1 250,00 €
23. Immobilisations en cours	- €	- €
TOTAL	44 459,14 €	11 114,79 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, valide cette proposition (délibération n°24-28).

3. Biodiversité : « Plant'action 2025 » (délibération n°24-29) ; BiodiverCiné 2025-2026 (délibération n°24-30)

□ « Plant'action 2025 »

Monsieur le Président informe que l'opération Plant'action 2024 a permis d'organiser une formation à la plantation le 21 novembre à Tournois et que la remise des 3198 plants aux 11 bénéficiaires a eu lieu à St-Ay le 29 novembre. La pépinière retenue pour fournir les plants est basée à Saint-Cyr-en-Val.

Madame Bataille informe que la formation ayant eu lieu à Tournois a permis à chacun, venant d'horizons différents, d'échanger sur les techniques et pratiques de plantation.

Monsieur le Président propose de relancer pour 2025 l'opération en reprenant les préconisations du « Comité de pilotage biodiversité » à savoir :

- Insister sur la communication en recourant à un graphiste pour élaborer un document de communications
- Rallonger la durée de l'appel à manifestation d'intérêt
- Moduler le taux de subvention entre les projets qui viennent créer ou conforter une continuité écologique et ceux qui créent des îlots de fraîcheurs
- Mobiliser le comité de pilotage biodiversité pour travailler sur l'appel d'offres destinés aux pépiniéristes
- Retenir le calendrier prévisionnel suivant :
 - Mi-Janvier : lancement de la communication
 - Février : lancement de l'appel à manifestation d'intérêt
 - Mai-juin : sélection par le comité de pilotage biodiversité des bénéficiaires de l'action et consultation des pépiniéristes
 - Juillet-septembre : conventionnement avec les bénéficiaires
 - Octobre : validation du plan de financement de plant'action 2025 par le comité syndical et préparation de la commande groupée auprès du ou des pépiniéristes retenus
 - Novembre : réception des plants par les bénéficiaires
- Solliciter la Région Centre-Val de Loire via le CRST 2023-2029 pour soutenir financièrement ce projet.
- Conventionner avec un ou plusieurs pépiniéristes sur la base des propositions qui seront formulées par le « comité de pilotage ».

Le comité syndical, après en avoir délibéré, valide cette proposition (délibération n°24-29).

□ BiodiverCiné 2025-2026

Monsieur le Président propose de renouveler sur 2025 et 2026 le Festival BiodiverCiné. Il évoque l'idée de garder trois communes accueillantes par an et de proposer sur une demi-journée par commune retenue une animation selon le déroulé suivant :

- Une balade dans la nature accompagnée d'experts
- Une projection de court-métrages réalisées à partir de résidences d'artistes (+ courts métrages existants)
- L'animation d'un débat autour de la biodiversité (thématiques à définir)

Monsieur le Président rappelle que l'objectif premier est la sensibilisation à la biodiversité envers un public jeune. Il propose de poursuivre le partenariat avec l'association Valimage, laquelle viendra accompagner le PETR dans la sélection des artistes en résidences et dans le choix des structures accueillant un public jeune (écoles, collèges, centres aéré, associations...).

Monsieur le Président évoque le plan de financement prévisionnel sur deux ans à 35 000€ avec une aide escomptée du programme LEADER à hauteur de à 80 % soit un reste à charge de 7 000 € (soit environ 3 500 € par an). Il n'y aurait aucun reste à charge pour les communes, de sorte que même les communes à faible population puissent bénéficier de l'opération.

Le Président précise que le plan de financement définitif sera présenté au comité syndical au 1^{er} trimestre 2025 et que la délibération proposée vise simplement à cadrer le projet.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide de :

- Valider le déploiement du Festival BiodiverCiné sur l'année 2025 et 2026
- Autoriser le Président à établir un partenariat avec l'association Valimage pour mettre en œuvre les éditions de ce Festival BiodiverCiné
- Associer le comité de pilotage biodiversité à la réflexion sur les court-métrages qui seront réalisés en résidence d'artiste
- Solliciter les financements du programme européens LEADER 2023-2027 pour soutenir financièrement ce projet
- Autoriser le Président à signer tous les documents afférents.
(délibération n°24-30).

4. PCAET (Retour sur la consultation du public en cours), Watty à l'école

□ PCAET

La chargée de mission énergie-climat indique que la réunion publique qui s'est tenue le 13 novembre a réuni 32 personnes présentes dont quatre ont laissé des avis sur les cahiers de consultation. Depuis, le Pays Loire Beauce a reçu 30 réponses au questionnaire en ligne et a reçu trois retours via mail ou courrier.

Elle précise que la consultation s'achèvera le vendredi 13 décembre 2024.

Calendrier à venir :

- Mardi 21 janvier 2025 : comité de pilotage de validation du mémoire en réponse aux avis du public et finalisation du PCAET ;
- Février 2025 : 1 validation / conseil communautaire (x2) ;
- Mardi 25 février 2025 : comité syndical de validation du PCAET ;
- Mars 2025 : mise en œuvre des actions du PCAET.

Monsieur le Président propose que dans le cadre de la mise en œuvre des actions du PCAET (mesure AGRI 1 – 45), le territoire puisse s'engager dans un projet alimentaire de territoire (dit « PAT »). Ce projet pourra être soutenu par le CRST (mesure 5-4) et sera en cohérence avec le projet de territoire du Pays et le PAT « Mangeons Loiret ». Il précise que cela s'inscrit dans la continuité des actions menées par le Pays Loire Beauce sur le gaspillage alimentaire (2016) et le développement d'une alimentation locale et de proximité

(2019-2021). Monsieur le Président rappelle qu'un livret de recettes imaginé par les cuisiniers locaux avait permis de valoriser les productions du territoire. Monsieur le Président évoque la nécessité d'échanger avec les fournisseurs pour les contraindre dans la mesure du faisable à s'approvisionner localement, et que l'approche du développement des circuits courts pour la restauration collective du territoire est un axe majeur sur lequel travailler dans le cadre de ce PAT.

Il est évoqué la nécessité d'associer un large panel d'acteurs à cette réflexion dont notamment l'association InPACT Centre (qui réalise un gros travail sur le PAT en région Centre-Val de Loire).

Monsieur le Président propose de recruter un stagiaire en 2025 pour aider la structure à déployer les actions du PCAET, avancer la réflexion sur le PAT et appuyer l'association ALBATRE (Association Loire Beauce en Action pour la Transition, la Résilience et l'Environnement) dans ses missions. Le comité syndical se montrer favorable à cette proposition.

□ Watty à l'école - Écopousse

La chargée de mission énergie-climat souligne que le retard pris sur ce programme s'explique par un changement de structure porteuse du programme : EcoCO2 est devenu prestataire de la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies). EcoCO2 va conventionner avec LNE et recruter en interne pour déployer le programme sur les 31 écoles volontaires. Elle précise que le programme commencera en janvier 2025.

Monsieur le Président souhaite que le nom de « Watty à l'école » soit conservé étant donné son appréciation de la part des familles, enseignants et élus déjà engagés dans ce programme au cours de l'année 2023-2024. Il considère que le changement de nom serait dommageable à sa mise en œuvre, et nécessiterait du temps et des moyens pour faciliter son acceptation sur le territoire.

5. Présentation par l'association ALBATRE (Association Loire-Beauce en Action pour la Transition, la Résilience et l'Environnement) de ses missions

Sylvie Clerc, Christophe Dewaele, Marie-Paule Duminil et Jean-Luc Fournier présentent les missions de l'association ALBATRE et notamment des différents collectifs. Issue du projet européen LIFE_LETsGO4Climate, l'ALBATRE vise à concourir à la protection de l'environnement, à la lutte et l'adaptation contre les changements climatiques en favorisant et en s'engageant pour la sobriété sur le territoire du Pays Loire Beauce. Chacun des 5 collectifs de l'association sont présentés :

- Le covoiturage avec le collectif « En voiture les Simone »
Christophe Dewaele indique que ce collectif, composé de bénévoles, vise à développer la pratique du covoiturage en accompagnant les habitants du territoire. A cet effet, un kit de communication va être créé. Le collectif agit aussi au niveau des événements sportifs et culturels pour proposer des solutions de covoiturage. Monsieur le Président observe

qu'une baisse de 20% de véhicule sur la route permettait de supprimer les embouteillages. Mme Cazeaudumec rappelle que les mails d'invitation aux réunions du comité syndical proposent une solution de covoiturage et encourage les participants à ces réunions à l'utiliser.

- La création d'une ressourcerie avec l'association « Deuxième vie »
Marie-Paule Duminil, élue au PETR et membre du collectif, informe que ce projet est soutenu par la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et le Pays Loire Beauce. Composé de 22 adhérents, l'association souhaite s'installer dans un local en 2025 pour récupérer et mettre en vente des objets. Elle envisage, à terme, de s'orienter en tant que structure d'insertion et d'emploi. Dominique Lorcet souhaite que les communes puissent agir en tant que relais de l'association pour motiver et encourager les habitants à s'investir ou à donner des objets inutilisés. Monsieur Cuillerier indique que le Pays Loire Beauce soutiendra ce projet, à l'image de ce qui a été fait pour les Ateliers LigéteRiens de Tavers.
- La production d'énergie renouvelable avec le collectif « Les Albert.e »
Jean-Luc Fournier informe que l'action des « Albert.e », uniquement composée de bénévoles, a démarré en 2023 en informant et conseillant les particuliers souhaitant installer des panneaux photovoltaïques. Des réunions d'information ont déjà eu lieu à Mareau-aux-Prés, Beaugency, Saint-Ay et Cercottes. D'autres sont programmées à Artenay et Beauce-la-Romaine. Lors de cette réunion, les particuliers peuvent venir échanger sur leurs projets photovoltaïques ; les Albert.e leur apportent un conseil neutre et relisent leurs devis, afin de s'assurer qu'ils correspondent réellement au projet. Jean-Luc Fournier note que les Albert.e ont aidé une quinzaine d'installations aujourd'hui en fonctionnement.
Jean-Luc Fournier informe qu'une collectivité peut installer des panneaux photovoltaïques et consommer sa production dans les deux km à la ronde (via de l'autoconsommation), ce qui permet d'augmenter l'autonomie énergétique des communes.
- La sensibilisation carbone avec le collectif « Sensi Carbone »
Sylvie Clerc informe que les bénévoles de « Sensi Carbone » promeuvent auprès des habitants les bons gestes limitant les émissions de gaz à effet de serre lors d'événements grand public (fête des sports de Cercottes, fête des possibles à Baule, etc. Elle informe que son groupe est ouvert à la participation de nouveaux bénévoles souhaitant s'investir dans la sensibilisation.

o Les Conversations Carbone

Christophe Dewaele observe que de nombreuses personnes s'interrogent sur la façon d'agir contre le réchauffement climatique. Sur ce sujet, outre les projets structurants (pistes cyclables, etc.), il est possible d'agir à l'échelle individuelle via nos choix de mode de vie notamment. Les « conversations Carbone » s'inscrivent dans cette optique. A travers un échange convivial et sans jugement (et qui ne coûte rien), chacun peut prendre conscience de son impact quotidien en matière d'émission de gaz à effet de serre et agir autant que possible à son échelle.

Jean-Luc Fournier invite les élus à utiliser les services de l'association ALBATRE.

Monsieur le Président se félicite de l'existence de l'association ALBATRE qui agit de façon généraliste en faveur d'actions contre le réchauffement climatique, à l'image de l'association Racines du Pays Loire Beauce qui agit de façon généraliste sur la valorisation et la connaissance du patrimoine local.

6. Ressources humaines : évolution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (délibération n°24-31)

Monsieur le Président propose de faire évoluer les montants du RIFSEEP instauré par la délibération n° 16-36 du 13 décembre 2016. Il ne s'agit pas d'augmenter les salaires mais d'augmenter les plafonds, étant entendu qu'il appartient au Président de décider des montants attribués individuellement par agent.

Monsieur le Président rappelle que le RIFSEEP est composé de deux parts :

- Une part mensuelle, l'IFSE (indemnité liée aux fonctions, sujétions et à l'expertise). Cette IFSE est conditionné à l'approfondissement des savoirs et formations et à l'élargissement des compétences. Cette IFSE est versée mensuellement et est proratisée en fonction du temps de travail.
- Une part annuelle, le CIA (Complément indemnitaire annuel). Le CIA est conditionné à la contribution à l'activité du service / force de proposition / implication, la disponibilité / adaptabilité / ponctualité et à la conclusion de l'entretien individuel. Le CIA est versé annuellement et est proratisé en fonction du temps de travail.

Monsieur le Président souligne que la reconnaissance du travail accomplis passe aussi par la rémunération des agents et souligne que l'équipe du Pays est composée de quatre agents. Il propose l'évolution suivante :

Fonctions	Situation actuelle			Proposition		
	IFSE		CIA	IFSE		CIA
	Montant Minimal	Montant Maximal	Montant annuel maximal	Montant Minimal	Montant maximal	Montant annuel maximal
Attaché - Directeur - G1	4 000 €	10 000 €	1 500 €	4 000 €	16 000 €	3 500 €
Attaché - Directeur adjoint - G2	2 000 €	8 000 €	1 500 €	2 000 €	14 000 €	3 500 €
Attaché - Chargé(e) de mission - G3	1 000 €	5 000 €	1 800 €	1 000 €	12 000 €	3 500 €
Autres postes - G4	/	/	/	/	/	/
Rédacteur - Secrétaire comptable - G1	2 000 €	8 000 €	960 €	2 000 €	14 000 €	2 500 €
Rédacteur - G2	/	/	/	/	/	/
Rédacteur - G3	/	/	/	/	/	/

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident de :

- De modifier les montants annuels de l'IFSE et du CIA dans les conditions indiquées ci-dessus
- (Le cas échéant) de prévoir la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984
- Que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence
- Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération,

(délibération n°24-31)

Monsieur le Président propose de faire évoluer le règlement intérieur des agents pour mettre en place des horaires variables et des horaires fixes, ceci afin d'avoir de la souplesse dans la gestion du temps de travail pour :

- Mieux concilier engagement professionnel et personnel et ainsi améliorer le bien-être au travail,
- Apporter de l'engagement et de la fidélité envers le PETR par la flexibilité et la reconnaissance qu'elle induit,
- Responsabiliser les agents face à leurs missions tout en leur permettant de mieux appréhender leurs objectifs,

Il précise que ces horaires variables doivent rester en cohérence avec les horaires d'ouverture au public du PETR.

Plages variables proposées :

- Matin : 7h30 – 10h
- Midi : 12h00 – 14h00
- Après-midi : 16h00 – 19h00

Pause méridienne : 1h00 ou moins (à déterminer)

Plages fixes proposées :

- Matin : 10h00 – 12h00
- Après-midi : 14h00 – 16h00

Il conviendra d'ajuster le règlement intérieur du Pays Loire Beauce, de valider la proposition lors du Bureau du 28 janvier puis de saisir le Comité Social Territorial (CST) du CDG avant le 6 février 2025 afin que le CST puisse donner un avis en mars 2025. Une délibération portant sur l'ajustement du règlement intérieur des agents sera proposée au comité syndical de fin mars, début avril 2025.

7. Questions diverses.

Monsieur Savouré-Lejeune évoque le projet de champ photovoltaïque de 50 hectares en préparation sur la commune de Saran. Ce projet est développé par Valorem, l'entreprise qui a produit le champ photovoltaïque de Mézières-lez-Cléry.

□ Agenda 2025

- Bureau de janvier : mardi 28 janvier 2025 (Orientations budgétaires)
- Comité syndical : mardi 25 février 2025 - 18h00 (DOB, PCAET)

Monsieur le Président remercie l'ensemble des élus présents pour leur participation active et pour la qualité des échanges.

Le pot de l'amitié est offert conjointement par la commune de Bucy-St-Liphard et le Pays Loire Beauce.

Le Président

Le secrétaire de séance

Frédéric CUILLERIER



Michel FAUGOUIN

